

Le mardi 26 juin deux mille douze, à 19 H 00, les Conseillers Municipaux se sont réunis en leur lieu habituel sous la Présidence de Monsieur Marc BOUTROY, suite à la convocation envoyée le 20 juin 2012.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames Catherine VEROVE, Martine BIGOT, Messieurs Marc BOUTROY, Didier HAMY, Louis KALTENBACH, , Mr William ALLART

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme Béatrice JANQUIN, Mr Sébastien CHENAULT, Vianney SNAET, Bruno FLAMENT.

La séance a été ouverte par Monsieur Marc BOUTROY, Maire.

Le compte rendu de la réunion précédente a été envoyé auparavant à chaque membre du Conseil Municipal. L'Assemblée l'a adopté à l'unanimité.

Avis sur le projet de P.L.U. qui sera arrêté par le Conseil Communautaire le mercredi 17 juin 2012.

Après avoir parcouru l'ensemble du règlement, et le plan de zonage, l'Assemblée a émis un avis favorable.

Délibération sur la convention Monsieur et Madame Vieillard

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que Monsieur et Madame Vieillard sont propriétaires des parcelles cadastrées A 283 de 1230 m² et A 596 de 1536 m² soit un total de 2 766 m².

Celles-ci sont en emplacement réservé au POS, n'ont pas d'accès public et ne sont pas viabilisées.

Après avoir rencontré Monsieur et Madame Vieillard, un projet de convention dont copie jointe a été préparé afin d'envisager une solution équitable pour les 2 parties.

Après discussion, à l'unanimité des présents, l'Assemblée accepte cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

Elle mandate Maître Gallet notaire à Ardres pour représenter la Commune et Maître Desgardin notaire à Boulogne sur Mer, pour représenter Monsieur et Madame Vieillard et leur demande d'établir une promesse de vente dans les termes de la convention.

Dès que la convention sera signée par les 2 parties l'Assemblée accepte de lever l'emplacement réservé.

Après l'approbation du PLU, les notaires prépareront l'acte d'acquisition.

L'Assemblée confie la division parcellaire, le bornage et l'arpentage au cabinet BPH géomètre à Calais et lui demande de faire toute les démarches auprès du service du cadastre pour le transfert de propriété et mettre la voirie d'accès en domaine public.

La séance a été levée à 20h30.